

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- * justificatif de domicile
- * Le livret de famille (photocopie).
- * Pour les enfants dont les parents sont divorcés, l'extrait du jugement de divorce précisant à qui est confiée la garde de l'enfant.
- * 2 Relevés d'identité bancaire (RIB). 1 RIB à coller à la feuille « régime de restauration » et 1 RIB si demande de prélèvement automatique
- * 1 photo non collée (NOM et Prénom au dos)